

**DISCOURS DE S.E AMB. EDOUARD BIZIMANA, MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTERGRATION REGIONALE ET DE
LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT A LA 80^{EME} SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

NEY-YORK, 22 – 30 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire Général,

Distingués délégués, Mesdames, Messieurs,

1. Je prends la parole au nom du Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE qui m'a fait l'honneur de le représenter à ces assises et ainsi pouvoir exprimer le point de vue du Burundi à l'occasion de ce 80^{ème} anniversaire de notre Organisation que nous célébrons sous le thème : « *Unis, plus forts : 80 ans et plus pour la paix, le développement et les droits de l'homme* ».
2. Permettez-moi d'abord d'exprimer mes chaleureuses félicitations à Madame Annalena Baerbock pour sa brillante élection à la présidence de la 80^{ème} session de l'Assemblée Générale. Madame Baerbock, vous pouvez naturellement compter sur l'entière coopération du Burundi dans l'accomplissement de votre noble et exaltante mission.

3. Par la même occasion, qu'il me soit permis de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, Monsieur Philémon Yang, pour ses qualités professionnelles et personnelles admirables, et pour la manière exceptionnellement professionnelle avec laquelle il a présidé la 79ème session que nous venons de clôturer avec succès.

4. Je salue enfin le courage de Monsieur Antonio Guterres qui, depuis qu'il est Secrétaire Général de notre Organisation commune, n'a cessé de plaider pour la réforme du système de fonctionnement des Nations Unies afin d'accroître son efficacité et sa crédibilité. Vous avez le soutien et les encouragements du Burundi, Monsieur le Secrétaire Général.

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs,

5. Il y a 80 ans, l'Organisation des Nations Unies naissait dans un monde ravagé par la guerre, avec pour mission première de préserver la paix, de favoriser la coopération entre les Etats et de promouvoir les droits de l'homme. Or, eut egard à ce qui se

passé aujourd'hui dans certains coins du monde, il y a lieu de se demander si l'ONU reste sur cette trajectoire. Aujourd'hui, alors que nous célébrons cet anniversaire, je suis honoré de réaffirmer l'attachement du Burundi à ces idéaux fondateurs, ceux-là mêmes qui ont guidé la Charte de notre Organisation depuis 1945. C'est dire l'importance du thème qui nous rassemble cette année. Loin d'être un simple slogan, ce thème renvoie à une nécessité historique, un engagement moral, et une voie incontournable vers un avenir partagé.

6. En effet, depuis sa création, l'ONU a fortement contribué au maintien de la paix, a accompagné les vagues de décolonisation, a mis en avant le droit international et promu l'universalité des droits humains. Elle a favorisé la coopération entre les nations et inspiré des générations de dirigeants et de peuples. Le Burundi, jadis bénéficiaire de cette solidarité internationale, en est aujourd'hui un contributeur actif, que ce soit à travers ses troupes de maintien de la paix, son engagement diplomatique ou sa voix au sein des enceintes multilatérales.

7. Par ailleurs, le Burundi est un exemple vivant de résilience et de paix retrouvée. Notre nation a traversé des moments très difficiles mais, par et grâce à la volonté de son peuple et de ses institutions renforcées, elle a pu tourner la page des conflits et a choisi la voie de la réconciliation, de la stabilité et du respect mutuel. Nous avons mis en place des mécanismes nationaux de justice transitionnelle, avec une Commission Vérité et Réconciliation qui poursuit son travail avec beaucoup de dévouement, de sérieux et de courage pour que les générations futures puissent bâtir sur des fondations solides, sans haine ni esprit de vengeance.
8. Les élections législatives et communales que nous venons d'organiser au courant de cet été dans la transparence et selon toutes les règles en matière électorale, constituent l'une des preuves de paix retrouvée, de la maturité démocratique du peuple burundais et de la solidité de nos institutions.
9. Sur le plan des droits humains, nous réaffirmons notre attachement au dialogue constructif, au respect de la diversité culturelle et à une coopération fondée sur la confiance, et non sur la stigmatisation.

En sa qualité de membre du Conseil des Droits de l'homme, le Burundi s'inscrira toujours en faux contre toute forme

d'hiérarchisation et d'instrumentalisation politique des droits de l'homme.

10. A cet égard, nous dénonçons les mécanismes spéciaux qui sont parfois imposés à certains pays, dont le Burundi, pour des raisons plutôt subjectives. C'est pourquoi je réitère la demande du Burundi de retirer l'initiative d'extension du mandat du fameux rapporteur spécial des droits de l'homme dans mon pays qui depuis 10 ans publie des rapports biaisés et tendancieux sur le Burundi comme si le Burundi et le temps sont depuis lors restés figés.

Monsieur le Président,

11. Au Burundi, nous avons fourni des efforts remarquables pour renforcer l'Etat de droit, lutter contre l'impunité et promouvoir les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Des progrès notables ont été reconnus par plusieurs partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux, comme en témoigne notre coopération constructive avec ces derniers. Cependant, le rapporteur spécial ne semble pas remarquer ces avancées.
12. Mais, comme chacun le sait, la paix ne saurait être durable sans le développement. C'est pourquoi le Burundi s'est

résolument engagé dans la mise en œuvre des ODD, avec une attention particulière portée à l'agriculture en vue d'une réelle sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation pour tous, à la santé, à l'énergie, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, à la préservation de l'environnement, etc.

13. C'est cet esprit qui fonde notre Vision d'un Burundi émergent en 2040 et développé en 2060. Une Vision pleinement alignée avec les Objectifs de développement durable et qui constitue l'expression concrète de notre volonté de bâtir un avenir inclusif, résilient et prospère, où chaque citoyenne et chaque citoyen pourra s'épanouir pleinement et contribuer activement au développement durable de son pays.

Monsieur le Président,

Mesdames Messieurs,

14. En célébrant les huit décennies de notre Organisation commune, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les tensions, les conflits ouverts ou latents, les horreurs que nous observons à Gaza, en RDC, au Soudan, au Sahel et bien dans d'autres endroits de la planète.

La violence à laquelle nous assistons ces derniers temps, et surtout l'indifférence et le cynisme qui l'accompagnent ont atteint un tel degré qu'on peut parfois se demander où est

passé notre humanité ; notre empathie ; notre sens du devoir ; notre engagement de coopérer pour un monde meilleur. Il faut avoir une pierre à la place du cœur pour rester insensible face aux souffrances qu'endure la population de l'Est de la RDC et de Gaza.

15. Face à cette situation, le Burundi croit profondément que seul un multilatéralisme rénové et équitable peut apporter des réponses durables aux multiples crises auxquelles nous faisons face. Les calculs géopolitiques poussant à l'indifférence, à l'inaction, au « deux poids deux mesures » ou à l'égoïsme, nous conduisent à l'abîme. C'est pourquoi le Burundi appelle à la paix. A une véritable paix ; c'est-à-dire celle qui n'est ni sélective, ni sujette à des intérêts égoïstes. La paix que souhaite le Burundi, c'est celle fondée sur le droit, le dialogue et le respect de la souveraineté des États.

Monsieur le Président,

16. Ni la paix, ni les droits de l'homme ne sauraient prospérer sans justice sociale, sans équité entre les nations. C'est pourquoi le Burundi se tient aux côtés de ses partenaires africains et plaide pour une représentation plus juste de l'Afrique au sein des instances décisionnelles, notamment au Conseil de sécurité.

C'est une condition de légitimité et d'efficacité. Comment tout un continent qui contribue tant à la vie et aux efforts de l'ONU peut être ignoré ? L'Afrique reste le seul continent qui depuis 80 ans ne dispose pas d'un siège permanent au sein du Conseil de Sécurité.

17. A cet égard, le Burundi salue l'ambition portée par l'initiative UN80 de renforcer l'efficacité, la cohérence et la pertinence du système des Nations Unies. Nous partageons la conviction que, 80 ans après sa fondation, notre Organisation a besoin d'une modernisation lucide et audacieuse.
18. Toutefois, nous tenons à souligner les préoccupations exprimées par de nombreux pays du Sud global, et en particulier d'Afrique. Il est essentiel que cette réforme reste pilotée par les États membres, dans un esprit d'équité géographique, de transparence, de multilinguisme et de respect des priorités régionales.
19. Le développement, les droits économiques et sociaux, la lutte contre les inégalités, l'action climatique et la solidarité internationale ne doivent en aucun cas être relégués au second plan au nom de la rationalisation.

Une ONU plus efficace, oui ; une ONU réduite à une logique technocratique ou budgétaire, non.

20. Par ailleurs, aucune réforme du système des Nations Unies ne saurait faire l'impasse de la question de sa gouvernance politique. Nous rappelons que la réforme du Conseil de sécurité, attendue depuis des décennies, demeure une exigence de justice. L'Afrique, forte de sa voix unie à travers le Consensus d'Ezulwini, exige de corriger cette injustice historique et d'être représentée équitablement au sein des instances de décision. Ce n'est pas une faveur mais un droit absolu si l'ONU veut rester cohérente avec elle-même.

21. En résumé, le Burundi appuie une réforme ambitieuse, à condition qu'elle soit inclusive, juste, équilibrée, et orientée vers les besoins réels des peuples, et non façonnée par des priorités extérieures.

Monsieur le Président,

22. Dans cet élan de refondation du multilatéralisme basé sur la justice, le dialogue et la vérité, la reconnaissance des injustices historiques s'impose comme un socle essentiel pour bâtir une paix durable.

23. C'est pourquoi le Burundi tient à réaffirmer l'importance de la reconnaissance du génocide commis contre les Hutu du Burundi en 1972, une question déjà portée à l'attention de cette Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa 79e session. La mémoire, la vérité et la réconciliation sont des leviers puissants pour la reconstruction des sociétés et la consolidation de la paix. Le silence ne saurait être une option lorsqu'il s'agit de restaurer la dignité des victimes et de prévenir la répétition des tragédies du passé.

Ainsi, le Burundi sollicite humblement le soutien de tous les États membres des Nations Unies au processus de reconnaissance de ce génocide.

24. Avant de conclure, je voudrais réaffirmer la volonté du Burundi et son appel à cheminer ensemble pour un avenir commun. Cette 80^e session représente bien plus qu'un anniversaire. Elle est un appel. Nous sommes à la croisée des chemins. La 80^e session de notre Assemblée Générale doit être le moment du sursaut moral, de la refondation solidaire, et du rappel de notre humanité commune. L'ONU de demain doit être celle de l'équité, de la justice et de l'action.

Elle doit refléter les réalités du monde contemporain, entendre toutes les voix et construire une paix durable, pour les générations présentes et futures, comme le stipule le préambule de la Charte des Nations Unies.

25. Le Burundi est prêt à continuer à apporter sa contribution active à la recherche et au maintien de la paix, à la consolidation des valeurs de développement équitable et inclusif, de solidarité, de respect mutuel et de coexistence pacifique.

Car oui, c'est ensemble, mieux ensemble que nous pourrons préserver la paix, garantir les droits de l'homme et assurer un avenir digne à nos enfants. Il en va de la crédibilité et du sérieux de notre organisation commune.

Je vous remercie.